

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 53 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports,
de l'Energie et du Logement**

Lundi 29 janvier 2007

SOMMAIRE

<i>Organisation des travaux</i>	3
<i>Interpellation</i>	3
<i>Interpellation de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique aéroportuaire menée par le Ministre Antoine»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	3
<i>Questions orales</i>	6
<i>Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le contournement de Couvin»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	6
<i>Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les retards de transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	7
<i>Question orale de Mme Tillieux à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le Fonds de réduction du coût global de l'énergie»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	9
<i>Question orale de Mme Tillieux à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les directives européennes relatives à la performance énergétique des bâtiments et aux services énergétiques»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	11
<i>Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la réforme des aides au logement»</i>	
Orateurs: Mme la Présidente, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	13
<i>Liste des abréviations courantes</i>	15

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Willy BORSUS, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 18 heures 21 minutes.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je vous informe que les questions suivantes ont été transformées en questions écrites :

- la question orale de M. Stoffels à M. le Ministre Antoine, sur «la réalisation d'une voirie industrielle reliant la carrière industrielle Bodarwé à la N632» ;
- la question orale de Mme Cornet à M. le Ministre Antoine, sur «l'exploitation énergétique du «grisou» ou gaz de mine en Wallonie» ;
- la question orale de Mme Defraigne à M. le Ministre Antoine, sur «l'affectation de budgets spécifiques au transport dans les grandes villes wallonnes» ;
- la question orale de M. Dardenne à M. le Ministre Antoine, sur «la mise en œuvre d'une «ZACC» – Zone d'aménagement communal concerté» ;
- la question orale de M. Dardenne à M. le Ministre Antoine, sur «l'aérodrome de Saint-Hubert» ;
- la question orale de Mme Cornet à M. le Ministre Antoine, sur «le dossier de la gare de Gosselies» ;
- la question orale de Mme Cornet à M. le Ministre Antoine, sur «l'extension des zones d'activité économique dans la Région de Charleroi» ;
- la question orale de M. Stoffels à M. le Ministre Antoine, sur «le nombre de primes énergie potentielles en attente» ;
- la question orale de M. Fourny à M. le Ministre Antoine, sur «les modifications horaires envisagées sur les lignes «80»» ;
- la question orale de M. Avril à M. le Ministre Antoine, sur «la mixité sociale dans le logement» ;
- la question orale de Mme Defraigne à M. le Ministre Antoine, sur «le paiement par SMS des titres de transport dans les TEC» ;
- la question orale de Mme Bertouille à M. le Ministre Antoine, sur «le centre de glisse de Maubray-Péronnes et le refus du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais».

Je vous informe que la question orale de Mme Casart-Mailleux à M. le Ministre Antoine, sur «l'échange de plaque de voiture contre un abonnement de bus» est retirée.

Enfin, je vous informe que la question orale de M. Bouchat à M. le Ministre Antoine, sur «les agences immobilières sociales» est reportée.

Nous en venons donc à l'interpellation de M. Jeholet.

– *La séance est suspendue à 18 heures 23 minutes.*

– *La séance est reprise à 18 heures 28 minutes.*

INTERPELLATION

**INTERPELLATION
DE M. JEHOLET À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA POLITIQUE AÉROPORTUAIRE
MENÉE PAR LE MINISTRE ANTOINE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique aéroportuaire menée par le Ministre Antoine».

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). – Je souhaiterais évoquer avec vous un dossier d'actualité, celui de la politique aéroportuaire que vous menez.

Vous avez déjà fait quelques déclarations concernant la politique et les structures qui sont censées animer cette politique aéroportuaire ainsi que différentes réflexions et études ont également été menées, ou en tout cas sont en cours, dans le but de réorganiser le secteur en modifiant notamment le profil et les tâches des différentes sociétés publiques.

Il y a quelques jours, lors d'une conférence de presse, vous avez annoncé les performances des aéroports de Liège et de Charleroi.

Vous semblez avoir une raison politique cachée et vous éprouvez plus de réticence et de suspicion que votre prédécesseur à l'égard de la Sowaer. Il y a quelques semaines, des bruits couraient dans la presse concernant la possible dissolution et la révision de son fonctionnement. Mi-2005, une étude «stratégique»

confiée à Arthur D. Little, permettant de cerner la croissance potentielle des marchés des aéroports régionaux de Liège et de Charleroi, ainsi que des besoins d'investissement y afférents, a été lancée.

Les résultats de l'étude faisaient état des éléments suivants :

- marché porteur (passagers + fret) ;
- Liège et Charleroi ont des avantages comparatifs dans leur contexte concurrentiel ;
- recentrage des missions opérationnelles et du patrimoine au sein des sociétés de gestion ;
- ouverture des sociétés de gestion au partenariat privé sans pour cela nécessairement privatiser. Il faut analyser sereinement le dossier, mais il ne faut pas avoir de tabou et s'opposer «bêtement» à une forme de privatisation. Je pense que M. Serge Kubla était d'ailleurs de cet avis quand il avait les aéroports dans ses compétences ;
- rendre les sociétés de gestion *self-supporting* en matière de financement.

Suite à ces résultats en mai 2006, le Gouvernement vous avait chargé, Monsieur le Ministre, de lui faire un rapport sur l'opportunité d'un rapprochement Sowaer-Sofico. Cette piste semble aujourd'hui abandonnée et vous avez été chargé de faire un rapport, avant fin 2006, sur des propositions de remembrement des missions de la Sowaer, d'une part, en privilégiant le transfert des infrastructures aéroportuaires au sein des sociétés de gestion des aéroports et, d'autre part, sur l'intégration des missions d'accompagnement des mesures environnementales au sein des services de la Région wallonne, puisqu'il s'agit d'un aspect important.

Il est singulier de constater que circule une rumeur concernant une privatisation des sociétés de gestion avec un actionnaire, un investisseur espagnol qui aurait fait une offre. On ne sait pas trop à qui, en tout cas, ce n'est pas à l'actionnaire principal, ni à la SAB. C'est peut-être au Gouvernement ? Pouvez-vous nous en dire plus ? Ou s'agit-il simplement d'une intention de cet investisseur potentiel.

Les motivations politiques actuelles, Monsieur le Ministre, prennent-elles en considération certaines conséquences d'ordre plus économique, voire stratégique pour les aéroports régionaux ?

Les conséquences de la réintégration des infrastructures au sein des sociétés de gestion et la disparition de la Sowaer dans son modèle actuel ont-elles bien été appréhendées :

- au niveau financier et du statut du personnel ;
- au niveau fiscal (TVA), j'interrogeais le Ministre Daerden concernant les investissements à Spa-Francorchamps et les travaux qui sont réalisés pour

un montant de plus de vingt millions d'euros. Devrons-nous payer la TVA de 21 % sur les travaux, ce qui n'est quand même pas rien ? Quelle serait l'attitude de l'administration de la TVA, si on retransférait les immobilisés au sein des sociétés d'exploitation ?

Au niveau du développement, Monsieur le Ministre, et la question la plus fondamentale que je voulais vous poser, par rapport à la pérennité du financement des plans d'investissement actuels et futurs, ainsi que du développement potentiel.

Mais, la rumeur de privatisation des sociétés de gestion a été accompagnée d'une information relative à l'intérêt des actionnaires de Biac pour reprendre notamment Charleroi. C'est en tout cas plus que des rumeurs, mais des éléments d'information qu'on rencontre aujourd'hui. Alors, ce type de contexte n'est-il pas une opportunité pour Biac de prendre le contrôle des aéroports régionaux pour recentrer leur activité sur Bruxelles et consolider une stratégie «Amsterdam-Bruxelles-Charleroi» ?

Vous comprendrez évidemment que je m'intéresse aux intérêts liégeois, Monsieur le Ministre, dans ce dossier. On a la chance d'avoir deux outils, des aéroports qui fonctionnent (Charleroi et Liège) et je ne voudrais pas que les rumeurs de privatisation ou que l'avenir de la politique aéroportuaire en Wallonie se fassent au détriment des intérêts liégeois.

Vous allez peut-être me prétendre que ce ne sont que des rumeurs. Je souhaiterais connaître vos intentions dans ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, d'abord, je tiens à remercier M. Jeholet parce qu'il me donne l'occasion de faire le point sur la politique aéroportuaire. Ce n'est pas la première fois, ce ne sera pas la dernière, mais je crois que cela tombe à un bon moment puisqu'on a récemment pu prendre connaissance des chiffres concernant les deux aéroports.

S'il y a aujourd'hui autant de rumeurs, autant de supputations, autant de contacts au niveau international, c'est essentiellement parce que nos aéroports wallons, aujourd'hui, fonctionnent très bien, au-delà même de ce qu'on pouvait espérer. Ainsi, si je prends BSCA, nous étions en 2005 à 1.873 millions de passagers, nous sommes en 2006 à 2.166.000 millions de passagers. C'est donc une évolution de 293.000 passagers en plus, soit 15,64 % en un an. C'est assez exceptionnel. A cela, doivent s'ajouter les nouvelles destinations annoncées par Ryanair lors du dernier

contact que j'ai eu avec eux où ils continuent encore à échafauder un certain nombre de liaisons extrêmement favorables pour le développement économique et pour la justification des investissements que nous y avons consentis.

En ce qui concerne l'aéroport de Liège, vous connaissez vous-même le sujet, a vu quant à lui, le nombre de passagers passer à 307.000 en 2006, soit une progression de 28 % en un an.

Le rêve peut-être un peu fou pour certains de garnir cette aérogare, tout doucement, nous en sommes déjà à un tiers de sa capacité d'exploitation.

Si je prends le fret, nous en sommes à 406.000 tonnes en 2006, soit une hausse de 24 % en un an.

Je tiens évidemment à rendre hommage aux différents conseils d'administration et aux gestionnaires des deux aéroports, parce que, manifestement, ils ont su échafauder une stratégie commerciale qui est particulièrement intéressante et qui est encore prometteuse pour l'avenir.

Le succès des aéroports s'explique également par le dialogue qui s'est instauré avec les riverains. Pour l'essentiel, nous avons largement pacifié le dialogue. Il y a eu un acte fort et on peut le mettre au crédit du Gouvernement actuel, c'est la volonté déterminée, de développer commercialement l'économie de l'aéroport ainsi que de rencontrer l'attente légitime des riverains. Je vous rappelle qu'aujourd'hui nous en sommes à 1.300 maisons insonorisées, et à peu près à autant d'acquisitions. Par rapport à la période M. Serge Kubla, nous avons eu une bonne vingtaine d'insonorisations.

Donc, notre volonté est de rencontrer l'attente des riverains. Nous avons du reste sécurisé ceux-ci par rapport à l'attente des aides ou des interventions régionales en la matière.

Nous venons, au cours du dernier Gouvernement, de préciser les choses concernant les écoles et les maisons de repos. Même s'il reste encore l'une ou l'autre action en justice, il n'empêche que tous les contacts que j'ai eus ces derniers temps, avec les riverains ou les mandataires locaux se sont bien passés et nous avons très bien progressé d'une manière qui ne se rencontre pas ailleurs. Nous sommes plutôt à la pointe en la matière et l'ACNAW n'a pas manqué de le souligner.

Le troisième élément du succès s'explique par la stabilité de la législation. L'œuvre n'est jamais parfaite, elle peut toujours être querellée, mais quand je vois les derniers avis du Conseil d'État, que ce soit pour le système à points à Charleroi ou encore le récent avis du Conseil d'État sur les essais moteurs extrêmement importants, il s'agit d'une des conditions du développement de TNT à Liège et de la création de centaines d'emplois.

Aujourd'hui, l'imbroglia qui règne la nuit sur Zaventem est de nature à décourager un grand nombre d'investisseurs et on voit que l'aéroport de Zaventem est largement sous-utilisé aujourd'hui.

Je voudrais, avec encore plus de modestie, d'humilité et de prudence, évoquer un dernier aspect, c'est le relatif succès devant les tribunaux, puisque, lorsque je suis arrivé à ce département, nous fréquentions, à l'exception de la Justice de Paix, tous les prétoires de ce Pays, Première Instance, Appel, Cassation, Conseil d'État, Cour d'Arbitrage et j'en ai ajouté un de mon côté, puisque nous avons dû attaquer la société Ryanair à Dublin devant un tribunal irlandais. Donc, nous avons même agi de ce côté-là pour leur demander la restitution des sommes indûment perçues.

Toujours au niveau du contentieux, nous avons mis fin à la société Promoci que je n'appréciais guère, j'ai eu une interpellation sur le sujet, qui a été complètement démantelée et, contrairement à ce que j'ai entendu sur les zones de Canal Z, de la part d'un journaliste de la presse écrite, il n'y a plus d'aide de la Région à Ryanair, plus un euro.

Tous ces éléments ont été construits par M. Lebrun en premier, M. Kubla ensuite, puis votre Serviteur, chacun est allé d'un certain nombre de réformes. J'avoue que j'ai peut-être plus de facilités qu'eux puisque je bénéficie de leur expérience, en tout cas au niveau des contestations qui ont pu naître au début du développement des aéroports. Je veux me montrer modeste, mais déterminé.

Je rappelle que nous avons pris un certain nombre de mesures appréciées par les gestionnaires des aéroports pour qu'il en soit ainsi. Notamment, dans le cadre du décret Resa, nous avons transféré la compétence de la fixation de la redevance aux deux gestionnaires des aéroports, ce qui est un geste de confiance et de reconnaissance dans l'autonomie de gestion qui doit être la leur.

Je passe sous silence un certain nombre de décrets que nous avons pris, tant pour Liège, que pour Charleroi, qui jusqu'à présent n'ont pas encore été querellés.

Ensuite, il y a eu l'étude stratégique, que nous avons confiée à un auditeur international, M. Arthur D. Little pour ne pas le citer, afin de connaître nos potentiels de développement et le chiffre exact des retombées d'emplois. On peut dire que nous avons de belles perspectives devant nous et que les chiffres les plus flatteurs ont été avancés, nous pourrions les atteindre probablement au-delà de 2010.

Donc, nous sommes dans la bonne voie, y compris en termes de création d'emplois.

L'ensemble de ces éléments a indéniablement des effets positifs. Les milieux commerciaux et financiers

s'intéressent à nos aéroports. Ainsi, le groupe Albertis a contacté l'AWEx-OFI en Espagne. Nous les avons renvoyés vers nos consultants afin qu'ils vérifient l'intérêt que portait ce groupe à nos aéroports. Nous sommes naturellement disposés à les rencontrer. Il y a eu aussi dix-huit autres groupes et banques qui ont manifesté leur intérêt.

La grande différence par rapport au passé, c'est que M. Kubla avait dû demander à une banque d'en trouver. Ici, ce sont les milieux financiers économiques qui viennent nous solliciter. Cependant, nous n'avons pas voulu dicter nos conditions et nous avons préféré leur demander de venir nous présenter leurs projets. Pour voir, quelles sont les conséquences en termes de développement économique et commercial? Quelle sera la plus-value qu'ils pourront apporter à notre Région? En sachant bien évidemment que nous ne braderons pas nos infrastructures, qui doivent d'ailleurs coûter très chers, près d'un milliard d'euros. D'autre part, quelles sont les perspectives qu'ils nous ouvrent, en sachant qu'une l'une des conditions le plus souvent citées est l'unicité de gestion.

Au niveau européen, seules deux régions confient encore leur sécurité à des agents fonctionnaires. Il s'agit du Luxembourg et de la Région wallonne. Nous nous inscrivons donc dans un modèle complètement dépassé.

Eu égard à la situation, le Gouvernement a donc décidé que les nouveaux recrutements ne passeraient plus par le Ministère. Les agents du MET n'ont plus leur raison d'être dans les aéroports wallons et devront être réinsérés dans des structures où ils seront plus utiles.

Au niveau de la Sowaer, je vous assure qu'il s'agit d'un dossier traité sans la moindre arrière-pensée politique. Nous menons avec elle un dialogue tout à fait fructueux.

Enfin, sachez que nous venons de terminer un audit concernant les mesures d'insonorisation. Comme vous le savez, nous avons modifié les décrets précédents dont on dénonçait la lourdeur. Mon objectif est toujours d'accélérer les procédures d'insonorisation.

Comme vous le voyez, la problématique des aéroports est prise très au sérieux mais il me semble que les aéroports se portent toujours mieux quand on en parle peu. Et, rassurez-vous, je porte le même amour à l'aéroport de Liège qu'à celui de Charleroi et vice versa.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, rapidement, je pense que vous avez fait un point assez exhaustif de la situation aéroportuaire aujourd'hui. Vous avez voulu éviter la polémique. Je pense qu'en attendant, et les chiffres l'attestent, la politique aéro-

portuaire en Région wallonne est une réussite. Dans le passé, les choses étaient un peu plus compliquées, par exemple, concernant l'insonorisation des maisons, les procédures étaient longues et les opérateurs étaient les mêmes que sous la précédente législature. Je pense que le mérite vient aussi de vos prédécesseurs, qui ont eu l'initiative et la volonté en la matière, durant une époque où certains voulaient freiner beaucoup plus le développement économique à travers les aéroports.

Je prends évidemment note de la privatisation et il faut se réjouir d'avoir des groupes qui s'intéressent à nos aéroports. C'est le volet le plus important, même s'il existe le volet financier, opérationnel et de développement économique. Il reste maintenant à déterminer quels projets pourraient bénéficier le plus à Liège ou à Charleroi et ce sans aucun sous-régionalisme ou en privilégiant les intérêts d'un aéroport plutôt qu'un autre. Je me réjouis de constater que des investisseurs sont intéressés et qu'ils vont venir avec, non seulement un projet financier, mais surtout un projet commercial et de développement économique pour la Région wallonne.

Concernant la Sowaer, vous nous aviez peut-être déjà rassurés en partie, par le fait que vous n'aviez pas la volonté cachée de mettre à mal une structure qui a été créée et qui fonctionne bien aujourd'hui. Le tout est de voir comment elle peut fonctionner mieux, dans un souci de développement économique des activités aéroportuaires, que ce soit en matière de fret, de passagers, car le déficit de l'aéroport de Liège est quand même celui-là. Même s'il y a plus de passagers, le bilan 2006 est bon. L'objectif d'un million de passagers en 2015 est ambitieux et je pense qu'il ne sera pas atteint en n'ayant pas une volonté vraiment très ferme à ce sujet.

Monsieur le Ministre, on aura certainement encore l'occasion de vous interroger, sur l'évolution de ce dossier, nous ne sommes pas pressés de toute façon et il faut bien mesurer l'engagement qui sera pris.

M. le Président. – L'incident est clos.

*(M. Senesael, Vice-Président,
prend place au fauteuil présidentiel.)*

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

**DE M. BORSUS À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE CONTOURNEMENT DE COUVIN»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du

Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le contournement de Couvin».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Je vous propose de faire le point avec vous concernant le contournement de Couvin, puisque la presse a annoncé la délivrance imminente du permis, et c'était manifestement pour cette semaine. La presse rappelait que cela faisait *grosso modo* 34 ans qu'on parlait du contournement de Couvin, dès lors ceci met encore plus en relief l'importance de l'arrivée d'un aussi long chemin.

Monsieur le Ministre, je m'empresse de rapporter la bonne nouvelle à mes Collègues, MM. Lebrun et Bayenet, qui sont fort attachés également à ce dossier. Avez-vous accordé le permis? Est-il déjà signé peut-être? Avez-vous pris toutes les précautions que vous nous annoncez de manière à ne pas venir quereller cet acte administratif si attendu et si important? Pouvons-nous, dans la foulée de ce permis, bondir chez votre Collègue M. Michel Daerden, pour mobiliser les procédures, les budgets et les réalisations? Peut-être qu'avant Noël, va-t-on croiser les premières excavatrices chargées de faire un sort à ce dossier si longuement souhaité dans l'Entre Sambre-et-Meuse?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous remercie de votre question qui n'est pas la première du genre, mais qui risque d'être probablement la dernière concernant le contournement de Couvin.

A cet égard, j'ai quatre certitudes :

- ce permis est attendu, pas uniquement par vous, par M. Lebrun, par M. Bayenet, par le conseil communal de Couvin et singulièrement en plus, par ma Chef de Cabinet Adjointe qui est de la région et qui ne manque pas, à chaque semaine, de me le rappeler;
- ce permis est important si l'on veut valoriser à la fois la mobilité, la fluidité, la sécurité et tout simplement le développement de cette belle région;
- je délivrerai ce permis;
- il sera attaqué puisqu'avant même que je n'aie pu le donner, j'ai déjà lu dans la presse, que différentes associations fournissaient leurs arguments pour le contrer. De toute façon quoi que vous fassiez, quoi que vous rédigiez, on l'attend pour le critiquer.

Je peux aussi vous le confirmer, ce sera ma cinquième et dernière certitude, nous nous sommes entourés d'un maximum d'avis juridiques éclairés, nous avons été extrêmement patients pour franchir

étape par étape et pour que rien ne manque dans la procédure. À ce stade, j'attends un dernier document du Collège provincial sur le principe de disparition de certaines portions de tracés vicinaux. Une fois que j'aurai cela, je pourrai alors délivrer le permis.

On est vraiment au bout de la procédure, cependant j'attends encore un document du Collège provincial et lorsque je l'aurai en ma possession, je pourrai délivrer le permis tant attendu.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Vous comprenez ma perplexité, parce qu'à deux ou trois reprises, je ne vous en fais pas procès ni grief, mais vous m'avez dit que la Province était en cause. Comme vous le savez, je vérifie à chaque fois vos dires et on me répond souvent que ce sont les services régionaux qui sont en cause. En tout cas, j'en prends bonne note et j'imagine que le rendez-vous est imminent à Couvin pour annoncer la bonne nouvelle.

QUESTION ORALE

**DE M. BORSUS À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES RETARDS DE TRANSPPOSITION
DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE
SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les retards de transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Vous savez, Monsieur le Ministre, que cette matière a connu un cheminement un petit peu difficile, le Conseil d'État a été assez pointu dans ses analyses et vous a signalé que le texte qui leur était soumis, ne transposait qu'une partie de la directive européenne.

Ce travail a un an de retard, puisque c'est en janvier 2006 que cette directive devait être transposée. Dès lors, ma crainte est grande, même si ce travail aboutit au Parlement, nous ne sommes pas tirés d'affaires étant donné que le Conseil d'État estime que votre texte est non transposé, et qu'il devra faire l'objet d'un travail particulier.

Je m'en réfère aux textes puisque j'essaie d'être extrêmement vigilant. Dès lors, Monsieur le Ministre, puis-je vous demander, d'une part, quel est le *timing*? Faut-il prévoir un petit espace de temps et de travail lors de notre prochaine Commission pour la transposition de la directive? Sans quoi manifestement, nous prenons des risques par rapport aux institutions européennes.

D'autre part, pouvez-vous me dire si le décret va entrer en vigueur directement et s'il y aura des arrêtés d'application? Donc, on n'est pas au bout de notre travail. Comme vous le constatez, cette problématique est très importante. Pouvez-vous donc me donner un point de la situation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vais vous raconter une petite anecdote avant de vous répondre.

Nos travaux de notre Commission sont lus et beaucoup plus qu'on ne l'imagine et j'aimerais vous rapporter les propos d'un de ses lecteurs. En effet, celui-ci ne comprend pas comment on peut se montrer impatient vis-à-vis de ce décret, étant donné que celui-ci va bouleverser nos habitudes au niveau communal et amener pas mal de contestation de la part de nos concitoyens.

La personne qui a prononcé ces phrases n'est pas n'importe qui, il s'agit de M. Jean-Paul Wahl, lors de la réception du Mouvement ouvrier chrétien où il se trouvait avec moi, la semaine dernière.

Il a raison, il est une chose de revendiquer un texte, il en est une autre de l'appliquer et de le faire comprendre à nos concitoyens. Je le vois au travers de la libéralisation, tout le monde espérait des baisses beaucoup plus importantes que celles auxquelles nous pouvons assister dans une plus grande partie de la Wallonie, mais il y a encore toute une série de questions.

À l'aune de cette expérience, je me dis que cela sera encore plus significatif ou avec davantage d'amertume pour la PEB, mais il faut le faire, d'abord pour l'environnement et pour le portefeuille de nos concitoyens.

Par rapport au retard. Je comprends qu'il faille attiser, stimuler, exciter le Gouvernement, pour lui rappeler ses engagements ou son optimisme parfois un petit peu excessif, je veux bien l'admettre. Après avoir rencontré le directeur général de la Commission européenne chargé de l'Énergie, je peux vous rassurer que nous ne sommes pas dans une situation unique en Europe et nous disposons d'une législation, même si elle est imparfaite et même si elle n'est pas totalement appliquée par les 55 communes.

Ne croyez pas qu'au niveau européen, il y a subitement un texte uniforme qui s'est développé.

Sommes-nous en retard par rapport à la Belgique? Non. Concernant la Région bruxelloise, son texte est toujours pendant devant le Conseil d'État. Et les Flamands, ont leur texte voté, mais ils l'ont déjà modifié deux fois et pour lequel ils doivent encore prendre un certain nombre d'arrêtés. Je ne dis pas, que nous sommes dans les premiers élèves, cela, je le reconnais volontiers, mais nous sommes très loin d'être dans les derniers et les difficultés sont réelles.

L'autre aspect concerne le Conseil d'État. Le Conseil d'État a fait une remarque pertinente concernant notre texte, il ne transcrivait pas en effet la totalité de la directive européenne. Donc, nous avons complété notre projet de décret pour transcrire complètement la directive au gré des remarques du Conseil d'État, ce qui nous a obligés à le soumettre une dernière fois à la CRAT, et celui-ci avait jusqu'à aujourd'hui, 29 janvier, puisqu'ils ont reçu le texte le 29 décembre, un mois, pour donner leur ultime avis.

Si la CRAT nous donne son avis rapidement, je pourrai le soumettre en troisième lecture au Gouvernement et, comme vous êtes impatient, je vous proposerais de l'inscrire d'ores et déjà à la prochaine séance de notre Commission. Nous pourrions, si vous l'acceptez, procéder à l'exposé du décret de telle manière qu'on puisse bien s'en imprégner, et ensuite que chacun retourne chez lui pour l'étudier et prendre la mesure de ce décret et afin de commencer la discussion générale.

Je pense que nous sommes au bout de nos peines.

Vous m'interrogez en outre sur les arrêtés. Une partie des arrêtés est déjà rédigée, mais d'autres nécessitent encore quelques consultations notamment au niveau du Conseil d'État? Quoi qu'il en soit, nous sommes bien avancés sur le plan technique.

Pendant tout ce temps, nous ne sommes pas restés les bras croisés, puisque nous avons lancé l'opération «Construire avec l'énergie» où nous avons sensibilisé des architectes, des entrepreneurs, des spécialistes de la construction, ainsi plus de 800.000 personnes ont participé à toutes ces réunions. Nous avons octroyé des primes pour les maisons à haute performance énergétique. Surtout, nous venons d'agréer les premiers auditeurs en matière d'énergie dans les bâtiments, de quoi pouvoir réaliser l'analyse de ces bâtiments, notamment dans la perspective de 2009 où là, la carte d'identité énergétique des logements devra être délivrée.

Pendant tout ce temps, nous avons travaillé et si c'était à refaire, je prendrais le même temps, parce qu'il faut préparer tous les acteurs.

J'ajoute qu'il faut renforcer l'équipe des fonctionnaires délégués en leur affectant un conseiller en énergie en plus et que la demande, avec mon Collègue, M. Jean-Claude Marcourt, pour les communes qui souhaitent obtenir des conseils en énergie soit lancée prochainement.

Je dirais qu'on a peut-être perdu un peu de temps selon vous, mais je pense que c'est un temps qui a été bien utilisé pour préparer le terrain et les acteurs à ces changements.

Enfin, j'espère que pour ce Batibouw-ci, il y aura un texte, mais le texte fixe finalement un minimum de performances énergétiques. Pour ceux qui feront mieux, nous allons augmenter encore la combinaison prime déduction fiscale pour encourager nos concitoyens à choisir des bâtiments les plus performants.

J'invite votre Commission à faire le voyage en Allemagne, pour visiter les maisons BASF où on peut simplement, en isolant correctement un bâtiment, ne consommer que sept litres par m² et par an. C'est assez stupéfiant et je ne parle pas des maisons passives, celles-là ne consomment qu'un ou trois litres par m².

Aujourd'hui, si on fait le choix de bien isoler son habitation, on peut avoir des résultats extrêmement percutants.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de cette réponse.

C'est un dossier difficile qui va entraîner une forme de révolution culturelle auprès d'un certain nombre d'acteurs, du grand public, des constructeurs et des professionnels du secteur. Finalement la partie strictement réglementaire ne représente qu'une des parties du travail à mener, puisqu'il y a encore des efforts à fournir au niveau de l'information, des convictions, des explications et des justifications à mener ultérieurement.

Vous m'annoncez que nous ne sommes pas les derniers mais cela n'améliore pas notre position dans le peloton. Il est vrai que certaines circonstances peuvent expliquer ce retard mais cette explication n'est que partielle. J'estime que dans ce dossier, vous accuserez bel et bien une année de retard.

Il est important que les autorités européennes puissent constater que la version corrigée de ce texte retranscrit bel et bien toute la directive afin que nous n'ayons pas à faire face à des effets résiduels.

*(M. Borsus, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE FONDS DE RÉDUCTION
DU COÛT GLOBAL DE L'ÉNERGIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le Fonds de réduction du coût global de l'énergie».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le Fonds de réduction du coût global de l'énergie a été créé le 10 mars de l'année dernière par le Gouvernement fédéral. Le Fonds est une société anonyme de droit public dont l'objet social est décrit dans les statuts comme :

- *«l'étude et la réalisation des projets par l'intervention dans le financement de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe, ciblent les personnes les plus démunies»;*
- *«l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations des personnes privées et servant de domicile principal».*

Ce Fonds est doté d'une capacité maximale d'endettement de 100 millions d'euros, alimenté par une souscription publique, actuellement de 50 millions d'euros. Il est destiné aux particuliers et vise à financer des prêts bon marché pour réaliser des travaux d'économie d'énergie dans les habitations. Il permet de préfinancer les travaux auprès de publics précarisés.

Le Fonds est axé sur les trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Il est destiné aux plus démunis et fonctionne en synergie avec les entités locales qui sont désignées comme intermédiaires entre les particuliers et ce Fonds.

Pratiquement, l'entité locale coopérera avec le Centre public d'action sociale. Celui-ci entrera en contact avec les personnes du groupe cible. Ensemble, ils examineront les possibilités d'économies d'énergie. Ensuite, l'entité locale chargera un entrepreneur d'effectuer les travaux. Le chantier sera suivi, les travaux seront réceptionnés et le remboursement des frais encourus pourra commencer. Sur la base partielle de la facture d'énergie ayant fait l'objet d'économies, le propriétaire remboursera, mois par mois, un montant étalé sur cinq ans.

Si le ménage n'est pas propriétaire de l'habitation, une décision sera prise de commun accord avec le propriétaire. En définitive, un contrat stipulant avec précision qui fait quoi et à qui la responsabilité incombe sera signé entre les parties.

L'expérience sera d'abord menée dans dix villes encore à désigner.

Voilà, là, une initiative du pouvoir fédéral qu'il convient de souligner pour son approche intégrée et pour son ampleur. Cent millions d'euros, c'est beaucoup par rapport aux moyens affectés en Région wallonne aux aides en matière d'Utilisation rationnelle de l'Energie.

Il convient de s'y intéresser de près d'autant que la société est administrée par un Conseil d'administration dont on peut notamment lire, dans les statuts du Fonds, que, et je cite à nouveau, *«La société est administrée par un Conseil d'Administration qui se compose de huit membres nommés pour six ans et dont le mandat est renouvelable. À l'exception des membres visés au deuxième alinéa, il contient autant de membres francophones que de membres néerlandophones, le président excepté. Chacun des Gouvernements des Régions est invité à proposer un membre du Conseil d'Administration.»*

Je souhaite dès lors que, Monsieur le Ministre, vous puissiez répondre aux questions suivantes.

Quel est le représentant wallon au sein du conseil d'administration du Fonds? Quelle est son action? Quelles sont les villes choisies pour mener à bien l'expérience? Sur quels critères et avec quelle procédure ont-elles été choisies?

Il y a manifestation des liens à créer et des synergies à trouver entre ce fonds et la politique régionale en matière d'économie d'énergie et, par-delà, la politique de lutte contre le réchauffement climatique. Quelles sont vos propositions, Monsieur le Ministre, à cet égard?

L'opération de souscription est en cours. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire quel est le succès rencontré par celle-ci?

D'une façon plus générale, le débat sur la fiscalité liée à la possession de bâtiments ne devrait-il pas, à l'instar de ce qui se discute pour les transports, être lancé entre les Entités fédérées et le Fédéral, afin d'agir de façon concertée contre les émissions de polluants qui affectent notre climat? Quelle est votre position en la matière, même si je sais que nous y reviendrons en Commission de l'Environnement avec votre Collègue? Quelles sont vos propositions concrètes, Monsieur le Ministre?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, Chers Collègues, je tiens à remercier Mme Tillieux, qui me permet de m'exprimer sur ce point. Peut-être, aurais-je dû le faire de manière plus nette par voix de presse interposée? Cette mesure comprend à la fois les aspects positifs et négatifs.

Commençons par l'aspect positif, la création de ce Fonds de réduction du coût global de l'énergie est une bonne initiative en la matière, puisqu'elle devrait permettre à nos concitoyens d'intervenir dans la manière que vous l'avez décrite. Le seul problème, c'est ce que cela n'a pas été fait en concertation avec les Régions, c'est d'autant plus incroyable et inexplicable que la matière de l'utilisation rationnelle de l'énergie est de la compétence régionale.

Je n'ai pas de souci, au mépris des répartitions de compétences, à ce qu'un Pouvoir prenne une initiative. Encore faut-il qu'il y ait un minimum de concertation, or, ici, il n'y en a pas eu. Dieu sait si nous l'avons demandé. Nous avons dû nous battre, et je remercie le Ministre-Président de m'y avoir aidé, pour obtenir des représentants au conseil d'administration, sinon il n'y en avait même pas. À ce propos, vous m'avez demandé quel était notre représentant, il s'agit de M. Deborgman, il n'est pas encore entré en réelle activité, mais son rôle est très simple, il doit vérifier si la nature des interventions futures du Fonds sera compatible, notamment avec nos procédures telles que nous les retenons en Région wallonne.

Je crois savoir aussi qu'il y a encore des difficultés de mise en route, puisque, j'ai entendu la semaine dernière, M. Reynders à la radio dire qu'il y avait encore un certain nombre de modalités à arrêter au niveau du Gouvernement avant que sa Collègue ne puisse définitivement lancer ce système.

Vous estimez que les 100 millions d'euros sont un montant très important. J'aimerais tout de même vous signaler que l'enveloppe budgétaire wallonne l'est encore plus, puisque je fais le compte des primes que nous octroyons, notamment les primes URE, nous en sommes à 14 millions d'euros par an, à quoi s'ajoute le programme de remplacement des chauffages électriques dans les logements sociaux, ce qui représente une somme de plus de 17,5 millions par an. Donc, faites le compte sur dix ans, sachant que nos crédits augmentent en plus, nous serons largement au-delà de l'enveloppe budgétaire décidée par l'État fédéral. Quoi qu'il en soit, l'apport du Fédéral est le bienvenu. De nouveau, je ne déplore que le manque de concertation.

L'autre difficulté concerne les villes pilotes sur lesquelles je ne pourrai vous apporter plus de précisions car je ne dispose pas moi-même des informations. Je déplore cette approche à double vitesse. Si seules certaines communes sont choisies, qu'advient-il des autres ?

À cet égard, je vous annonce que nous allons lancer des prêts sociaux destinés aux investissements économiseurs d'énergie. Nous sommes en train d'étudier cette possibilité avec la Société wallonne du Crédit social et avec le Fonds du Logement des Familles nombreuses, et je leur ai demandé de distribuer systématiquement l'information des primes énergétiques. Cela permettra à nos concitoyens d'agir en la matière. Je vous signale, en outre que le Conseil d'État a rendu un avis favorable concernant le délai de 90 jours en vigueur pour le paiement des primes.

En ce qui concerne la fiscalité verte, je ne peux être que d'accord avec vous. Je vous annonce d'ailleurs que le Ministre Daerden prépare de nouvelles dispositions fiscales et nous avons prévu de nous rencontrer jeudi prochain. Lors de ce prochain entretien, je voudrais le sensibiliser à la fiscalité verte dans d'autres secteurs, je pense notamment aux logements et aux transports et que je compte l'encourager dans cette voie.

Je suis désolé de ne pas pouvoir être plus précis, mais j'avoue ne pas disposer de beaucoup plus d'informations sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je remercie Monsieur le Ministre pour ces quelques informations. Pour ma part, j'estime que nous avons encore beaucoup à faire au niveau de l'information de nos citoyens. Par ailleurs, tout comme vous, je ne peux que déplorer le manque de concertation entre le Fédéral et les entités fédérées.

Nous resterons bien sûr attentifs et vigilants et reviendrons notamment sur la fiscalité verte et aussi pour d'autres questions auprès du Ministre de l'Environnement.

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES DIRECTIVES EUROPÉENNES
RELATIVES À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS
ET AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Antoine, Ministre du

Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les directives européennes relatives à la performance énergétique des bâtiments et aux services énergétiques».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Le 16 décembre 2002, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une directive relative à la performance énergétique des bâtiments. Sa date limite de transposition était fixée au 4 janvier 2006. Or, à ce jour, les bases légales nécessaires n'ont pas été promulguées.

Pour certains, la Flandre par exemple, la transposition de cette directive a été le moteur d'un renforcement des normes et des contrôles sur l'isolation des bâtiments. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier de cette année, en Flandre, les bâtiments neufs destinés au résidentiel et au tertiaire répondent à la norme K45. Les bâtiments industriels répondent à la norme K55.

Qu'en est-il en Région wallonne ? De l'analyse du dossier, il ressort que la base légale ne comporterait pas de renforcement des normes d'isolation.

Un an s'est déjà écoulé depuis la date limite du 4 janvier 2006.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire combien de permis de bâtir ont été ainsi délivrés pour les trois catégories de bâtiments et quelles sont les émissions qui sont générées annuellement en raison de cette prise de retard ?

Pouvez-vous me faire savoir dans quels délais le dossier sera finalisé et s'il compte, à l'exemple de la Région flamande, renforcer les normes et viser les bâtiments industriels ?

En 2006, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une directive relative aux services énergétiques. Un premier plan d'action en matière d'efficacité énergétique (un PAEE) doit être présenté à la Commission européenne au plus tard le 30 juin 2007.

Ce plan doit comporter des engagements clairs de notre pays quant à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Un objectif indicatif est repris dans la directive.

Quel sera l'objectif national ? À quelle hauteur la Région wallonne contribuera-t-elle à l'objectif ? Un accord est-il envisagé avec nos partenaires flamands et bruxellois quant à l'atteinte de l'objectif ?

L'annexe VI de cette directive de 2006 comporte des mesures éligibles visant à l'efficacité énergétique dans le domaine des marchés publics. Le but étant de mettre en avant le rôle moteur des pouvoirs publics. J'y lis six mesures dont deux au moins doivent être choisies.

Y a-t-il un accord quant au choix des mesures ? La Région wallonne va-t-elle faire cavalier seul ? Quelles sont les mesures que vous préconisez, Monsieur le Ministre, et quand envisagez-vous de soumettre le dossier au Gouvernement ?

Autant de questions dont il est de la plus haute importance de se préoccuper si on ne veut pas prendre un retard bien préjudiciable, comme pour la directive de 2002 sur la performance énergétique des bâtiments.

Enfin, le 10 janvier de cette année, la Commission européenne a déposé un «paquet énergie» qui rassemble une série de communications et d'études d'impact sur les problématiques de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique.

Monsieur le Ministre peut-il me préciser le rôle de la Région wallonne dans ce dossier ? Quelles sont les perspectives ? Quels sont les textes qui seront développés par l'Europe dans la foulée de ce «paquet» ? Car il semble bien là s'agir de la ligne politique de l'Europe pour les 10 années à venir.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Premièrement, la directive PEB.

En ce qui concerne le délai de transposition, je vous renvoie aux réponses que je donne ce jour à votre collègue M. Borsus.

En ce qui concerne le renforcement des normes en matière d'isolation en Région wallonne, l'objectif du projet de décret est bien de renforcer le contrôle du respect des normes relatives à l'isolation thermique. Mais j'attire votre attention sur le fait que la PEB telle que conçue par l'Europe va au-delà du seul coefficient d'isolation thermique, le k.

D'autres aspects devront être pris en compte à l'avenir : ventilation, équipements de chauffage, etc.

Si je partage le souci de renforcer le niveau de sévérité des normes, je pense qu'il faut avoir une approche pragmatique, en tenant compte de mesures transitoires nécessaires pour assurer la mise en œuvre harmonieuse du nouveau régime.

Il est vrai que le décret, qui est une base légale et à ce titre n'entre pas dans le détail de toutes les impositions individuelles, ne précise pas lui-même les niveaux d'exigence ; ceux-ci apparaîtront dans les arrêtés d'application, qui sont d'ores et déjà en préparation au sein de mes services.

Vu les délais de réponse, il ne m'est pas possible de vous apporter ce jour l'impact, en termes d'émissions

de CO₂, du délai mis pour la transposition de la directive. Je vous rappelle d'ailleurs que la Directive ne prévoit pas d'exigence unique en matière d'émission de CO₂ pour l'ensemble des pays membres de l'Europe mais que ce volet relève de chaque État Membre. J'attire cependant votre attention sur le fait qu'un certain nombre d'opérations de sensibilisation et d'engagement préparatoires à la PEB, basé sur un partenariat, existent déjà (opération Construire avec l'énergie, Primes Énergie) et s'appliquent précisément dans les cas où le niveau actuel des normes est rendu plus sévère (K 45 au lieu de K 55 notamment).

Le décret PEB sera applicable aux bâtiments résidentiels et tertiaires ; en ce qui concerne les bâtiments industriels, il pourra être tenu compte de leur niveau de consommation d'énergie et du fait que certains secteurs sont déjà dans les liens d'un accord de branche avec la Région.

Deuxièmement, la directive relative aux services énergétiques.

En ce qui concerne la seconde directive, à savoir la directive 2006/32/CE du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, les préparatifs de la transposition ont bien entendu été entamés, notamment en collaboration avec les autres Régions dans le cadre du groupe de concertation existant (groupe Concere) entre l'État fédéral et les différentes Régions.

Deux activités bien distinctes se dégagent dans la transposition de cette directive :

- d'une part l'objectif général (9 % en 9 ans, assumé en Belgique dans chaque Région) et la méthodologie de calcul des économies d'énergie ;
- d'autre part, les adaptations législatives et l'exercice formel de transposition de la directive. Les travaux de transpositions sont entamés sur les deux aspects mais encore en cours. Le plus urgent sera en effet d'établir le programme d'action, tout en sachant que la région wallonne a déjà mis en place depuis plusieurs années, une série d'actions en matière d'URE qui visent tous les publics cibles. Je vous rappelle qu'en décembre 2003 déjà, un Plan de Maîtrise durable de l'Énergie était présenté au Gouvernement, qui reste aujourd'hui le cadre général des actions du Gouvernement wallon dans ce domaine, même si de nouvelles actions ont été entreprises depuis. Il sera bien sûr revu afin de s'ajuster aux besoins plus ambitieux et surtout à plus long term résultant des nouveaux programmes de la Commission européenne. Une concertation avec les autres Régions est cependant nécessaire.

Troisièmement, le paquet énergie de la Commission.

Enfin, concernant le «paquet énergie» déposé par la Commission européenne le 10 janvier dernier. Il s'agit en fait d'un vaste programme d'action venant compléter le programme d'action pour l'efficacité énergétique déjà présenté et soumis à une discussion pour la fin 2006. Ce nouveau programme couvre l'ensemble de la politique énergétique communautaire, dans tous les domaines, tant fédéraux que régionaux (évolution du marché intérieur de l'énergie, sécurité d'approvisionnement et protection internationale des intérêts de l'Europe, perspectives des énergies renouvelables, plan stratégique des technologies de l'énergie, avenir du nucléaire...).

Il est difficile en quelques mots de résumer un programme dont la présentation pourrait à elle seule demander une journée et qui va encore – notamment sous l'égide de l'actuelle présidence allemande – faire l'objet de nombreuses discussions à peine entamées au niveau du Conseil des Ministres européens. La Région wallonne est bien sûr associée à ces discussions. Ce programme est manifestement un signe de la priorité croissante donnée à la politique énergétique, en particulier dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Au cours de sa mise en œuvre, ce programme donnera effectivement lieu à une série de décisions et directives nouvelles, qu'il s'agisse d'approfondir l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, d'adopter des mesures plus strictes d'efficacité énergétique, d'assurer la promotion des énergies renouvelables et d'autres éléments encore. Toutefois, chaque acte juridique particulier devra être soumis à la procédure institutionnelle d'adoption prévue par les traités, c'est-à-dire être discuté au Parlement et au Conseil des Ministres européens avant d'aboutir. Il faut cependant s'attendre à ce qu'au cours du sommet européen des Chefs d'État des 8 et 9 mars prochain, l'adoption de nouveaux objectifs de la politique énergétique européenne soit mise en discussion (par exemple un engagement de la part de l'UE de parvenir en tout état de cause à une réduction d'au moins 20 % des émissions de GES en 2020 par rapport à 1990, tel que proposé dans la note de synthèse de la Commission).

Le paquet énergie fait l'objet actuellement d'une discussion intrawallonne et je proposerai au GW qu'il serve également de cadre de référence lorsque le GW du 15 mars prochain se penchera sur la thématique du développement durable.

Mme Tillieux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

*(Mme Tillieux, Commissaire,
prend place au fauteuil présidentiel.)*

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA RÉFORME DES AIDES AU LOGEMENT»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la réforme des aides au logement».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, dans une réponse à la question d'un de mes collègues, en mars dernier, vous annonciez votre souhait de revoir les aides au logement accordées aux particuliers.

Vous constatiez notamment que les prêts jeunes n'étaient justifiés que dans 20 % des cas et souligniez ainsi un certain effet d'aubaine généré par ce système d'aide. Par ailleurs, vous précisiez également votre intention de revoir, après les élections communales, les aides aux particuliers.

Puis-je dès lors vous demander, Monsieur le Ministre, votre état des lieux en la matière? Y a-t-il des moyens financiers complémentaires dédiés à cette réforme? Les axes principaux ont-ils déjà fait l'objet d'un accord au Gouvernement, par exemple? Le calendrier peut-il éventuellement avancer, à ce stade? Par ailleurs, les réflexions déjà acquises tiennent-elles compte des disparités importantes, souvent évoquées d'ailleurs par mon Collègue, M. Stoffels, entre la pression foncière des différentes sous-régions de notre territoire wallon, sans qu'il n'y ait évidemment jugement de valeur dans mon propos? Y a-t-il donc des modulations qui sont envisagées? Un certain nombre d'aides vont-ils être maintenues? Je parle notamment de ces aides à la restructuration et à la réhabilitation qui sont fort utiles spécialement en région rurale d'après l'application que je peux en voir dans un certain nombre de cas?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de rappeler le succès actuel du dispositif d'aides en Région wallonne, parce que nous venons de clôturer une année particulièrement généreuse en termes de prêts, que ce soit généré par la Wallonne du Crédit social ou pour le Fonds du logement.

Si, je prends les derniers chiffres disponibles en 2005, nous étions à plus de 6.500 prêts consentis. Je rappelle qu'en ce qui concerne la Société wallonne du Crédit social, la valeur vénale est de maximum 177.000 euros et sans condition de revenus, même si le taux tient évidemment compte des revenus des personnes qui sollicitent ce prêt. Actuellement, les taux les plus bas sont de 3,2 %, avec une durée de prêt de vingt à trente ans.

En ce qui concerne l'assurance perte de revenus, celle-ci prévoit une intervention de maximum trois ans sur les huit ans, à hauteur de 7.000 euros, et donc, ce dispositif fonctionne bien. Nous avons du reste regarni l'article budgétaire, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de sollicitations de ce côté-là.

Il reste alors l'acquisition de parcelles, où nous allons, cette année-ci, pouvoir équiper à peu près 800 parcelles, voiries et égouttages, ce qui est une manière aussi pour les communes d'offrir des parcelles de terrain à un prix nettement plus abordable que ceux du marché.

Enfin, en ce qui concerne les prêts jeunes, et ce n'est pas mon étude, mais celle de M. Michel Daerden. Il faut reconnaître que, même s'il y a un effet d'aubaine, nos concitoyens les apprécient et même les milieux bancaires nous le rappellent, puisque pendant huit ans, ils bénéficient de 50 euros par mois. Donc, c'est une aide au remboursement qui n'est pas négligeable.

Cela, c'est la situation actuelle.

Que peut-on faire pour l'avenir? Et quel est le calendrier?

J'aurais pu vous répondre qu'on n'interroge pas le Gouvernement sur ses intentions, ce qui est vrai parce que c'est un exercice difficile. Sinon, M. Crucke va encore me dire que je fais des effets d'annonce avant que le Gouvernement n'ait délibéré. Donc, je suis coincé entre vous être agréable et respecter le conseil de M. Crucke. Comme il est parti, allons-y gaiement, on ne va pas se priver, je vais donc suivre la formule de M. Borsus.

Nous devons terminer la réforme du secteur du logement public pour la fin 2006, ou tout début de l'année. Aujourd'hui, on ne me pose plus la question, c'est bien la preuve que cela fonctionne. Les trois décrets sont votés, ils sont parus au *Moniteur*, et les arrêtés sont soit au *Moniteur*, soit en troisième lecture. Dès lors, je dirais qu'en termes de réforme du Code du logement, le plus gros est derrière nous. Il ne me reste plus que les mandats dérivés, mais pour cela, j'attends M. Philippe Courard, il doit nous sortir ses chiffres et je les prendrai dans le décret du logement.

J'ai dit lors de l'installation du conseil d'administration de la Wallonne du logement que je considère

que la page concernant les logements publics est tournée. Bien sûr, il restera encore un commissaire spécial à envoyer, quelques arrêtés à envoyer au *Moniteur*, mais le plus gros est fait. En tout cas, la crise est derrière nous.

Maintenant, il nous appartient de lancer le programme communal d'encrage du logement pour les six ans à venir, et cela, je le ferai dans les prochaines semaines, avec un *leitmotiv* très simple: 2.000 logements par an. C'est beaucoup plus que ce que la Région wallonne a pu offrir aux sociétés locales et aux communes. Pour cela, je tiens à remercier mes Collègues du Gouvernement, le Ministre-Président et le Ministre du Budget, car ils nous ont donné des moyens très importants.

Alors, pour les années de 2007 à 2009, c'est-à-dire l'autre mi-temps, je vais devoir quitter le logement public pour arriver dans le logement privé.

D'abord, j'espère ne pas avoir les mêmes crises et les mêmes dérives que dans le logement public et je crois que ce ne sera pas le cas.

Qu'est-il prévu?

Le Gouvernement a réaffirmé dans le cadre du Plan stratégique numéro trois, une révision des aides, notamment à la lecture de l'audit et de l'évaluation du prêt jeune, avec, pour faire bref, une volonté de discriminer ces aides, de ne plus considérer la Wallonie comme unique. On a commencé à le faire. Vous l'avez vu pour les familles nombreuses, puisque nous avons tenu compte de la présence ou non d'immeubles pour les familles nombreuses pour privilégier certains arrondissements.

Du reste, le Fonds du logement vient de recevoir cinq millions d'euros en capital en plus pour les familles nombreuses, ce qui va leur donner un effet levier plus important encore dans les prochains mois et dans les prochaines années.

Le Gouvernement s'est fixé comme tâche la détermination des noyaux d'habitats et des zones à forte pression foncière, en vue d'encourager l'octroi des aides dans ces zones.

Je tiens à relever que ce travail sera extrêmement difficile. Le Gouvernement précédent, après cinq ans, n'y est pas arrivé. J'ai le sentiment que la plupart des arrondissements vont se déclarer en zone de forte pression foncière. Or, il y a quand même quelques réalités différentes.

C'est un travail extrêmement difficile. Plus c'est difficile, plus nous sommes motivés et déterminés à y arriver. D'autant plus que l'ambiance est à la fois très bonne, on a constitué une plate-forme logement inter-cabinets qui se réunit toutes les semaines, tant il y a eu des arrêtés notamment pour le logement public.

Nous avons aussi adapté l'arrêté ministériel pour les primes à la réhabilitation pour le faire épouser les règles minimales en matière énergétique. Il ne fallait quand même pas donner des primes à la réhabilitation qui ne soient pas compatibles avec les critères énergétiques.

Je ne peux pas vous donner de date, mais ce sera un travail intense durant toute cette année 2007 qui va vous amener jusqu'au 31 décembre.

La difficulté ne se rapporte pas aux partis, mais bien à un problème technique. Parce que plus vous voulez être percutant, moins il faut de zones. L'attente est grande partout.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse empreinte de franchise qui brosse de façon transversale l'état du dossier.

Il ne fait aucun doute que le travail ne sera pas facile, puisqu'il faut amplifier des mesures à certains endroits, suivant des critères parfaitement objectifs, d'en convaincre tout un chacun et, de cet effort de conviction, j'espère que les régions rurales ne seront pas oubliées.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce n'est pas simple, parce que les guichets interviennent aussi à ce niveau-là.

Mme la Présidente. – Ceci clôture nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19 heures 37 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ACNAW	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
Biac	Brussels international airport company
BSCA	Brussels south Charleroi airport
PAEE	Premier plan d'action en matière d'efficacité énergétique
PEB	Performance énergétique des bâtiments
Resa	Relance économique et simplification administrative
SAB	Société aéroportuaire de Bierset
Sowaer	Société wallonne des aéroports
URE	Utilisation rationnelle de l'énergie